

Organisation BPCE : ça prendra le temps qu'il faut !

Lundi 3 octobre : message de François Pérol aux managers ; Mardi 4 : réunion des managers de BCA, puis réunion extraordinaire du Comité d'entreprise afin de présenter, la nouvelle organisation du pôle Finances Groupe, la création du pôle Digital, la création du pôle Transformation Digitale & Excellence Opérationnelle et la nouvelle organisation de BCA, puis dans la foulée, réunion à 16h45 de l'ensemble des collaborateurs de BCA; Mercredi 5 : envoi par François Pérol d'un message à tous accompagné d'un powerpoint de 24pages. Du jamais vu depuis la fusion !

ET LES INSTANCES, DANS TOUT ÇA?

L'UNSA BPCE apprécie modérément la pression mise sur le CE afin qu'un avis soit rendu très rapidement. De même l'UNSA BPCE apprécie modérément certaines libertés prises par différents dirigeants ayant choisi de jouer avec les limites de ce que le droit du travail impose en matière d'information / consultation du CE. Rappelons que les présentations faites lors de la réunion du 4 octobre totalisaient 125 pages, pour des projets touchant près de la moitié de l'effectif de BPCE (environ 700 personnes)! Et la réunion devait se terminer suffisamment tôt pour permettre à la réunion des équipes de BCA de se tenir à 16h45... un procédé assez cavalier qui, selon nous, est une forme de mépris vis-à-vis des instances de représentation du personnel. Ces dernières doivent disposer du temps nécessaire pour étudier ces projets, dans l'intérêt des salariés.

LE RECOURS A UN EXPERT, AINSI QU'AU CHSCT

Si François Pérol a jugé utile de communiquer ainsi, c'est que ces projets marquent une véritable inflexion dans la stratégie du Groupe. Autrement dit, les organisations présentées le 4 octobre doivent être analysées et appréciées au regard de cette stratégie. Cela tombe bien, l'information / consultation du CE sur les orientations stratégiques a été rendue obligatoire par la loi Rebsamen et elle prévoit le recours possible à un expert. Le CE a également souhaité que le CHSCT soit consulté sur l'ensemble de ces projets, au regard de leur impact sur les conditions de travail, avec les éventuels risques psycho-sociaux que ces projets pourraient générer.

L'UNSA BPCE n'est pas dans une démarche d'obstruction, mais l'ampleur des projets présentés mérite une analyse approfondie. Quelle que soit la pression que la direction mettra sur les instances pour obtenir des avis dans les plus brefs délais, aussi bien le CE que le CHSCT sont déterminés à exercer leurs missions respectives au mieux de l'intérêt des salariés. L'organisation ne peut pas se mettre en place tant que le CE n'a pas rendu son avis.

LE CAS DE BCA

Ce qui se passe à BCA ne nous incite pas à baisser la garde. En l'espace de 2 jours, les collaborateurs de cette direction ont entendu tout et son contraire. Et tous n'ont pas été logés à la même enseigne (sans jeu de mot). Aux collaborateurs souhaitant savoir quelle serait leur place dans la nouvelle organisation, il a été dit par certains qu'il fallait qu'ils se tournent vers leurs managers. Mais à d'autres, il a été dit que tout se ferait sur la base de leur dernier entretien de performance, que la direction se chargeait de tout et qu'il était inutile qu'ils se manifestent auprès de leur hiérarchie! Des « slides » qui n'ont même pas été soumises au CE ont été présentées et une « V2 » de l'organisation dans 6 mois a même été annoncée! Est-il normal que certains collaborateurs d'une même direction soient quasiment informés de leur future affectation avant même que le CE soit consulté, alors que d'autres n'ont pas la moindre idée de ce qui les attend, ni même de la manière dont leur cas va être traité? Dans un cas comme dans l'autre, ce n'est pas satisfaisant. Et surtout, on se demande où est passée la DRH...

S'il est trop tôt pour se prononcer sur les projets eux-mêmes, l'UNSA déplore les conditions dans lesquelles ces projets ont été présentés, le peu de cas fait du personnel, directement ou au travers de ses représentants ! L'UNSA demande que des « process RH » précis soient définis et surtout respectées pour accompagner les salariés amenés à évoluer. Cela vaut bien entendu pour la vingtaine de salariés de la Direction des Paiements Groupe, appelés à rejoindre Natixis (sur la base du « volontariat » !), mais également pour tous les autres. À suivre...

www.unsabpcesa.org

Le bureau UNSA BPCE